

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

6 bis avenue des
Pyrénées
31240

05.62.79.86.16

Séance du
18 décembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2018/06

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 4

L'an deux mille dix-huit et le 18 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME ISABELLE DIAZ.

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEUILLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

Ordre du jour :

Informations de Madame la Vice-Présidente

1. Adoption du Procès-Verbal 2018-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 6 novembre 2018
2. Avenant à la Convention cadre de partenariat avec le CHU de Toulouse (Gérontopôle)
3. Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations partenaires de l'action « Sport Sur Ordonnance »
4. Avenant à la Convention de partenariat avec l'Association « Mieux Ensemble »
5. Signature d'une Convention de partenariat entre l'Association Alliance-Sages-Adages (ASA) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jean et L'Union pour le fonctionnement de la Halte-Répit
6. Aides financières

Informations de Madame La Vice-Présidente :

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance et informe les membres des points suivants :

▪ ***Plan Grand Froid :***

Un dispositif sera mis en place et activé par la Préfecture durant les vagues de froid sur le département, lorsque les températures minimales seront négatives et concerneront les personnes en situation d'urgence sans abri.

La Préfecture a fait appel à la solidarité des communes de l'agglomération toulousaine, et L'Union ayant répondu présente, mettra à disposition des familles les dortoirs de la Belle-Hôtesse. Les familles qui le souhaitent appelleront le 115 et l'accueil sera assuré par le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) assisté par 4 associations (Croix-Rouge, ADPC 31, Ordre de Malte 31 et Secours Populaire) qui assureront une présence à tour de rôle chaque soir.

Les dortoirs d'une capacité de 50 lits, seront équipés de couvertures et alaises fournies par la Préfecture. Un vigile sera également présent.

Les associations sollicitées apporteront les boissons chaudes et le matériel nécessaire.

Les services municipaux : Communication, Technique et Entretien seront sollicités ainsi qu'un électricien et la Police municipale en astreinte.

Ce dispositif sera maintenu durant 10 jours sur la commune à compter de son ouverture.

▪ ***Séniors en Vacances :*** 4 destinations vers la mer (très demandée par les séniors), sont proposées : Pays catalan (2 séjours sur Collioure), Martigues et Ile d'Oléron.

Collioure est choisie à l'unanimité après un vote très serré. Le devis du coût du transport sera demandé en janvier.

Madame la Vice-Présidente demande ensuite si les membres présents ont des informations à communiquer ou des questions :

▪ ***Demande générale des membres présents :*** un tableau recensant le suivi des personnes aidées a été remis ce jour.

1. Adoption du Procès-Verbal n°2018-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 6 novembre 2018

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2018/05 rédigé suite à la séance du 6 novembre 2018.

Décision :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2018/05 du 6 novembre 2018.

2. Avenant à la convention cadre de partenariat avec le CHU de Toulouse (Gérontopôle)

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération en date du 19 décembre 2017, la Commune de L'Union et le CCAS a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le CHU de Toulouse (Gérontopôle). La complémentarité des actions mises en œuvre dans ce partenariat a permis aux personnes âgées une prise en charge globale et une meilleure connaissance des dispositifs proposés par la collectivité pour prévenir la dépendance.

Cette action étant toujours en cours et le CHU de Toulouse (Gérontopôle) n'ayant pas terminé ses consultations, Madame la Vice-Présidente vous propose de renouveler cette convention par voie d'avenant pour l'année 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Madame La Vice-Présidente à signer l'avenant à la convention cadre de partenariat avec le CHU de Toulouse (Gérontopôle) pour son renouvellement pour l'année 2019.

3. Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations partenaires de l'action « Sport Sur Ordonnance »

Madame la Vice-Présidente rappelle que, par délibération D2017-004 en date du 27 février 2017, le CCAS a approuvé la signature de conventions avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- L'Union Cyclotourisme
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions ne pouvant dépasser une durée de 2 ans et arrivant à échéance au 31 décembre 2017, ont été renouvelées par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2018.

Madame la Vice-Présidente vous propose d'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions de partenariat ne pourront dépasser une durée de 3 ans. Elles sont établies à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

Madame La Vice-Présidente vous propose de l'autoriser à signer ces conventions de partenariat avec les associations partenaires, mentionnées ci-dessus.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions de partenariat ne pourront dépasser une durée de 3 ans. Elles sont établies à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

- De l'autoriser à signer ces conventions de partenariat avec les associations partenaires, mentionnées ci-dessus.

4. Avenant à la convention de partenariat avec L'Association « Mieux Ensemble »

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération en date du 19 décembre 2017, la Commune de L'Union et le CCAS a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Mieux Ensemble ». L'objectif visé étant de favoriser le maintien à domicile, l'accès aux soins, rompre l'isolement et mettre en place des actions solidaires visant à créer du lien intergénérationnel.

Madame la Vice-Présidente vous propose de renouveler cette convention par voie d'avenant pour l'année 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Madame La Vice-Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat avec L'Association « Mieux ensemble » pour son renouvellement pour l'année 2019.

5. Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Alliance-Sages-Adages (ASA) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS de Saint-Jean et L'Union pour le fonctionnement de la Halte Répit

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération 2017/005 en date du 27 février 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'Association Sages-Adages (ASA) pour la création d'une halte répit sur la commune de L'Union.

Dans le cadre de l'évolution de ce service, une deuxième demi-journée d'ouverture est prévue en 2019 et fait l'objet d'une demande d'autorisation de l'ASA auprès des services du Département.

Cette perspective permet d'envisager d'ouvrir cet accueil aux administrés de la commune de Saint Jean, sur laquelle des besoins ont également été identifiés, et d'en fixer le fonctionnement.

Afin de finaliser ce partenariat avec l'ASA et les Centres Communaux d'Action Sociale de Saint-Jean et L'Union, il convient aujourd'hui d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat et les responsabilités respectives dans le fonctionnement de la Halte Répit de l'Union.

L'accueil des bénéficiaires sera assuré chaque mardi de 14h à 18h. Une deuxième demi-journée sera proposée sur un après-midi en 2019, soit le jeudi, soit le vendredi.

L'accueil est destiné à des personnes atteintes de la maladie Alzheimer à un stade modéré ou plus généralement atteintes de troubles cognitifs mais en capacité de participer aux activités proposées. Ces personnes sont domiciliées sur les territoires de Saint Jean et de L'Union.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Monsieur André DA PONTE, membre de l'association « ASA », n'a pas participé au vote de cette délibération, réduisant le nombre de votants à 15.

6. Aides financières

6 dossiers ont été présentés en séance. Les 6 dossiers ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 1862,80 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2018 du C.C.A.S. à l'article 6561.

La séance a été levée à 20 heures.

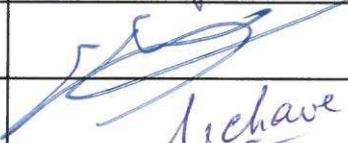
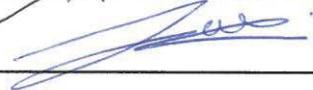
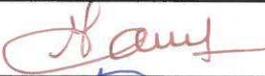
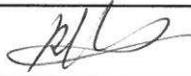
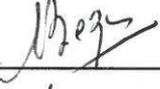
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS,*

*Transmis-le
- Affiché le*



Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
Mme Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	